

Pour diffusion immédiate  
Le 12 février 2008

numéro 08-033

**Les Yukonnais sont invités à soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées à la Loi sur les municipalités**

WHITEHORSE – Le gouvernement du Yukon, en collaboration avec l'Association of Yukon Communities (AYC), mène une consultation publique à l'échelle du territoire afin de discuter des modifications proposées à la *Loi sur les municipalités* du Yukon.

« Nous collaborons étroitement avec l'AYC afin de mettre la *Loi* à jour et de la rendre plus pertinente pour les collectivités du Yukon », a dit le ministre des Services aux collectivités, Glenn Hart. « Ensemble, nous avons dressé une liste de modifications possibles et nous voulons maintenant savoir ce que les Yukonnais en pensent. »

Le public est invité à commenter les modifications proposées ou à en proposer de nouvelles. La majorité des changements qui figurent sur la liste actuelle proviennent de l'AYC, au nom de ses membres.

« Lorsqu'elle a été adoptée, la *Loi sur les municipalités du Yukon* était probablement la plus efficace du genre au Canada », a dit la présidente de l'AYC, Michelle Vainio. « Bien entendu, les comportements changent et la *Loi* se doit de refléter les besoins des résidents des collectivités du Yukon. Nous collaborons avec les Services aux collectivités depuis trois ans afin de préciser nos suggestions et avons hâte d'entendre ce que les Yukonnais en pensent. »

Les représentants du gouvernement du Yukon et de l'AYC rendront visite aux collectivités du Yukon en février et en mars 2008 dans le but de consulter les municipalités, les conseils consultatifs et les résidents.

On peut se procurer les documents contenant l'horaire des rencontres, les renseignements supplémentaires et les modifications proposées à la réception de l'édifice administratif principal du gouvernement du Yukon, à Whitehorse, dans les bureaux des municipalités, des conseils consultatifs locaux, ainsi qu'en ligne, où l'on peut fournir ses commentaires sur le site [www.community.gov.yk.ca](http://www.community.gov.yk.ca), jusqu'au 28 mars.

La *Loi sur les municipalités*, en vigueur depuis 1999, guide le fonctionnement des conseils municipaux et des conseils consultatifs locaux au territoire. La *Loi* a été établie par le gouvernement du Yukon en collaboration avec l'AYC en tant que cadre de travail global pour s'assurer d'avoir des collectivités sécuritaires, saines et ordonnées au Yukon. La *Loi sur les municipalités* du Yukon est une loi flexible et non restrictive en matière de gouvernance locale.

-30-

Renseignements :

Roxanne Vallevand  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7949  
[roxanne.vallevand@gov.yk.ca](mailto:roxanne.vallevand@gov.yk.ca)

Nathalie Harwood  
Communications  
Services aux collectivités  
867-667-5075  
[nathalie.harwood@gov.yk.ca](mailto:nathalie.harwood@gov.yk.ca)